

Les déséquilibres du compte courant-excédent ou déficit, qui ne sont pas corrigés par des apports soutenus de capitaux peuvent également avoir une influence perturbatrice sur les marchés des changes. La persistance de fluctuations importantes du taux de change ne fait qu'accroître l'incertitude des hommes d'affaires ainsi que les pressions en faveur d'une intervention de l'État; par ailleurs, elles sont un mécanisme nécessaire d'ajustement international aux différents taux d'inflation, à l'évolution de la conjoncture commerciale et aux mouvements de capitaux à long terme. Aussi, toute politique d'intervention ne devrait pas viser davantage à réduire les variations désordonnées à court terme. C'est là, en fait, la politique du Canada. Toutefois, les déséquilibres de la conjoncture économique intérieure se reflètent dans les fluctuations des taux de change, et ce sont justement ces déséquilibres structurels qui doivent être éliminés si l'on veut assurer la stabilité du marché des changes.

Un élément essentiel du programme proposé par le secrétaire général veut que les membres ici présents réaffirment leur confiance dans l'utilisation de politiques micro-économiques qui favoriseront un redressement positif. Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons, pendant une période de croissance lente, la tendance à accepter toute solution à court terme qui permette de sauver des emplois et de maintenir la solvabilité des entreprises. Si elles protègent l'inefficacité et les opérations coûteuses, de telles mesures défensives auront toutefois une sérieuse incidence à long terme sur notre capacité à remonter l'échelle de la croissance. Le Canada a tenté, avec raisonnablement de succès, d'éviter les mesures qui freinent le changement structurel. Les programmes de notre politique d'embauche visent, par exemple, à encourager la mobilité professionnelle et géographique et à soutenir les revenus des chômeurs plutôt qu'à promettre la sécurité d'emploi à un poste et à un lieu donnés.

Nous appuyons donc l'acceptation de la proposition du secrétaire général concernant des ajustements positifs, étant entendu que cette acceptation ne limite pas la liberté qu'a notre gouvernement de poursuivre des objectifs non économiques valables ou de faire des interventions sélectives pour alléger les cas de misère véritable et d'ajustement subit. Dans cet esprit, nous accueillons favorablement les orientations proposées par le secrétaire général au regard des politiques d'ajustement et nous sommes d'avis qu'elles devraient être rendus publiques. C'est là un élément important du programme d'action commune et son adoption par les membres devrait permettre d'assurer qu'une solide reprise économique entraînera une amélioration réelle du niveau de vie des populations qui composent ou non la zone OCDE.